



**CONTRAT D'INSCRIPTION
Année 2020-2022**



Assistant(e) de Structure Vétérinaire

ANGERS

RENNES

<p>Nom : Prénom :</p> <p>Né(e) le :/...../..... à</p> <p>Adresse :</p> <p>CP : Ville :</p> <p>Tél : Mobile :</p> <p>Email :@.....</p>	<p>Photo</p>
---	---------------------

Nom et prénom du parent responsable :

Adresse (si différente de celle de l'étudiant) :

CP : **Ville :**

Tél : **Mobile :**

Email :@.....

L'élève déclare m'inscrire au CPS/Supveto
 Angers Rennes pour suivre la formation d'Assistant(e) de Structure Vétérinaire
Selon les horaires de cours et contrôles détaillés dans la documentation dont j'ai pris
connaissance.

Je m'engage à acquitter les frais de scolarité:

Nom et Prénom du Payeur :

ANGERS

Guinezer - Chemin du Pont
49070 Beaucouzé
02 41 86 70 09 - Siret : 44320061300042

RENNES

Parc d'affaires Oberthur - 74G Rue de Paris
35 000 Rennes
02 23 21 07 07 - Siret : 44320061300026

CONDITIONS FINANCIERES des frais de scolarité

Pour un financement personnel

Année 1 – 2020 à 2021

- 1/ Je choisis de régler la totalité** avant le **17/07/2020**, je bénéficie d'une réduction de 50€
 4590,00€ (Réduction faite) **UNIQUEMENT** par chèque

(Si le chèque est reçu au CPS/Supveto après le 17/07/20 la réduction de 50€ ne vous sera pas accordée vous serez donc redevable de 50€)

- 2/ Je choisis de régler en 1 fois** le jour de la rentrée de septembre 2020
 4640,00€ **UNIQUEMENT** par chèque

- 3/ Je choisis de régler en 4 fois** (50€ de frais sont ajoutés au premier paiement)
 1210,00€ avant le 17/07/20 **UNIQUEMENT** par chèque
 1160,00€ avant le 15/09/20 **UNIQUEMENT** par chèque
 1160,00€ avant le 09/11/20 **UNIQUEMENT** par chèque
 1160,00€ avant le 07/12/20 **UNIQUEMENT** par chèque

Attention : aucune facture ne sera envoyée avant la rentrée.

Année 2 – 2021 à 2022

- 1/ Je choisis de régler la totalité** avant le **16/07/2021**, je bénéficie d'une réduction de 50€
 1950,00€ (Réduction faite) **UNIQUEMENT** par chèque

(si le chèque est reçu au CPS/Supveto après le 16/07/21 la réduction de 50€ ne vous sera pas accordée vous serez donc redevable de 50€)

- 2/ Je choisis de régler en 1 fois** le jour de la rentrée de septembre 2021
 2000,00€ **UNIQUEMENT** par chèque

- 3/ Je choisis de régler en 3 fois** (50€ de frais sont ajoutés au premier paiement)
 716,00€ avant le 16/07/21 **UNIQUEMENT** par chèque
 667,00€ avant le 06/09/21 **UNIQUEMENT** par chèque
 667,00€ avant le 05/11/21 **UNIQUEMENT** par chèque

Attention : aucune facture ne sera envoyée avant la rentrée.

ANGERS

Guinezer -
Chemin du Pont
49070 Beaucouzé

02 41 86 70 09 - Siret : 44320061300042

RENNES

Parc d'affaires Oberthur
74G Rue de Paris
35 000 Rennes

02 23 21 07 07 - Siret : 44320061300026

Pièces à joindre au dossier :

Attention : tout bulletin d'inscription retourné incomplet sera irrecevable

- 1 carnet de 12 timbres au tarif en vigueur
- 1 photo d'identité
- Photocopie du dernier diplôme (si non donné lors de la pré-inscription)

REGLEMENT

- 1) Toute période commencée est due en entier, que l'étudiant / l'élève l'ait débutée en retard ou terminée prématurément et ce quel qu'en soit le motif (maladie, retrait, exclusion...). La formation de 2 ans se décompose en 4 périodes :
- 2) 1^{ère} période : du 1^{er} septembre 2020 au 28 février 2021
2^{ème} période : du 1^{er} mars 2021 au 31 juillet 2021
3^{ème} période : du 1^{er} septembre 2021 au 31 janvier 2022
4^{ème} période : du 1^{er} février 2022 au 30 juin 2022
- 3) Le départ anticipé doit être notifié par écrit, au plus tard 1 mois (30 jours) avant la fin de la période, à défaut de quoi, la période suivante est due dans son intégralité.
- 4) A défaut, tout litige ou contestation relève exclusivement de la compétence du Tribunal de Rennes.

Je m'engage à respecter l'emploi du temps hebdomadaire, le calendrier annuel de formation et le règlement intérieur de l'école. Ces documents sont remis le jour de la rentrée scolaire par la direction. Je m'engage à participer assidûment à tous les cours et contrôles sous peine d'exclusion.

Fait à Le.....

Signature de l'élève

précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Nom /Prénom de l'élève :

.....

Signature :

Signature du parent ou tuteur légal

précédée de la mention manuscrite « Lu et approuvé »

Nom /Prénom parent/tuteur :

.....

Signature :

ANGERS

Guinezer -

Chemin du Pont

49070 Beaucouzé

02 41 86 70 09 - Siret : 44320061300042

RENNES

Parc d'affaires Oberthur

74G Rue de Paris

35 000 Rennes

02 23 21 07 07 - Siret : 44320061300026

**Merci de conserver une copie du présent contrat dûment complété et de nous retourner le document original rempli à l'identique.
Aucun duplicata ne vous sera fourni.**

ANGERS

RENNES

Cadre réservé à l'administration :

Dossier reçu le.....

Pièces jointes :

- Un carnet de 12 timbres au tarif en vigueur
- 1 photo d'identité
- Photocopie du dernier diplôme

Site internet : www.cps-ecoles.com

ANGERS

Guinezer -
Chemin du Pont
49070 Beaucouzé
02 41 86 70 09 - Siret : 44320061300042

RENNES

Parc d'affaires Oberthur
74G Rue de Paris
35 000 Rennes
02 23 21 07 07 - Siret : 44320061300026